

Délibération n°2025-06-17-24-CA

Relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive d'Aix-Marseille Université

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 841-1, L. 841-2 et L. 841-5,
Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la décision de la Commission ad hoc de la CVEC portant attribution d'une subvention à l'association sportive d'Aix-Marseille Université en date du 22 janvier 2025,

Considérant que l'Université est chargée d'organiser et de développer la pratique des activités physiques et sportives des étudiants et de son personnel,

Considérant que le montant de la subvention allouée à l'association sportive d'Aix-Marseille Université est 148 640€ au titre de l'année 2025,

Considérant le budget prévisionnel présenté par l'association,

Considérant les performances sportives réalisées par les athlètes universitaires représentant l'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant total de trois cent mille euros (300 000 €) dont 148 640 € alloués au titre de la CVEC au profit de l'association sportive d'Aix-Marseille Université au titre de l'année civile 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **24 JUIN 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 JUIN 2025**

